



## **RÉPONDRE À UNE PERSONNE QUI EST POUR LA PEINE DE MORT**

**Vous avez sans doute déjà rencontré une personne qui est pour la peine de mort. Vous qui être contre, nous vous donnons des arguments pour lui répondre.**

**« LES VICTIMES DE CRIMES VIOLENTS ET LEURS FAMILLES ONT LE DROIT À LA JUSTICE ! »**

Bien sûr, elles ont droit à la justice.

Ceux qui ont perdu des êtres chers dans des crimes terribles ont le droit de voir les responsables rendre des comptes dans le cadre de procès équitables, sans recours à la peine de mort.

En s'opposant à ce châtement, il ne s'agit pas de réduire l'importance d'un crime ni de le cautionner. Cependant, de nombreuses familles ayant perdu des êtres chers affirment que la peine de mort ne permet pas réellement de soulager leur souffrance. Elle ne fait qu'étendre la souffrance de la famille de la victime à celle du condamné.

***La vengeance n'est pas la solution. La réponse consiste à réduire la violence, et non à donner encore la mort.***

**Marie Deans**, dont la belle-mère a été assassinée en 1972

Exécuter une personne parce qu'elle a pris la vie de quelqu'un d'autre, c'est une vengeance. Cela n'a rien à voir avec la justice.

Une exécution – ou la menace d'une exécution – inflige une terrible cruauté physique et psychologique.

Toute société qui exécute des délinquants se rend responsable de la même violence que celle qu'elle condamne.

**«LA PEINE DE MORT, C'EST POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ !»**

D'après les recherches, non. **Il n'existe aucune preuve** crédible que la peine de mort soit plus dissuasive qu'une peine d'emprisonnement. En fait, dans les pays qui ont interdit la peine de mort, les chiffres relatifs à la criminalité n'ont pas augmenté. Dans certains cas, ils ont même baissé. Au **Canada**, le nombre d'homicides en 2008 était inférieur de moitié à celui de 1976, lorsque la peine de mort y a été abolie.

## **«ET LA PEINE DE MORT POUR LES TERRORISTES ?!»**

Les gouvernements ont souvent recours à la peine de mort à la suite de violentes attaques pour démontrer qu'ils font quelque chose pour « protéger » la sécurité nationale. Mais il est peu probable que la menace d'exécution arrête les hommes et les femmes prêts à mourir pour leurs convictions - comme les kamikazes. Il est en revanche fort probable que des exécutions en fassent des martyrs, dont la mémoire contribuera à rallier davantage de partisans au sein de leurs organisations.

Les personnes accusées de « terrorisme » sont particulièrement susceptibles d'être condamnées à mort à l'issue de procès iniques. Beaucoup sont condamnées à mort sur la base d'« aveux » extorqués sous la **torture**. Dans certains cas, des tribunaux spéciaux ou militaires instaurés par des lois antiterroristes ont condamné à mort des civils, au mépris des normes internationales.

*[La peine de mort] est un moyen facile utilisé par des responsables politiques pour faire croire à leurs électeurs apeurés qu'ils luttent contre la criminalité.*

**Jan van Rooyen**, professeur de droit en Afrique du Sud

## **«IL VAUT MIEUX EXÉCUTER QUELQU'UN PLUTÔT QUE DE L'ENFERMER À VIE»**

Chaque jour, des hommes, des femmes et même des mineurs attendent leur exécution dans les quartiers des condamnés à mort. Quel que soit le crime commis, qu'ils soient coupables ou innocents, un système judiciaire ayant fait le choix de la vengeance plutôt que de la réinsertion peut leur ôter la vie. Tant qu'un prisonnier reste en vie, il peut espérer une réinsertion, ou espérer être disculpé s'il est plus tard reconnu innocent.

## **«NON MAIS IL EXISTE DES MÉTHODES D'EXÉCUTION RAPIDES, HUMAINES ET INDOLORES »**

Toute méthode d'exécution est inhumaine. L'injection létale est souvent présentée comme un peu plus humaine parce qu'en surface tout au moins, elle semble moins grotesque et barbare que d'autres méthodes comme la décapitation, l'électrocution, le gazage ou la pendaison.

Toutefois, il ne faut pas se voiler la face : rechercher un moyen « humain » d'ôter la vie revient à tenter de rendre les exécutions plus acceptables pour la population au nom de laquelle elles ont lieu, et de permettre aux gouvernements qui exécutent de ne pas passer eux-mêmes pour des tueurs.

## **«LES GENS SONT FAVORABLES À LA PEINE DE MORT»**

Un soutien appuyé de la population à la peine de mort va souvent de pair avec l'absence d'informations fiables sur le sujet – le plus souvent, l'idée erronée qu'elle réduira la criminalité. De nombreux gouvernements sont enclins à promouvoir ce leurre, alors qu'aucun élément probant ne vient l'étayer. Les facteurs cruciaux qui sous-tendent l'application de la peine de mort sont souvent mal compris – notamment le risque d'exécuter un innocent, le caractère inique des procès et le

caractère discriminatoire de la peine de mort. Ces éléments contribueraient à une compréhension pleinement informée du sujet.

Nous pensons que les gouvernements doivent s'ouvrir à cette information, tout en prônant le respect des droits humains grâce à des programmes d'éducation publique. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'un véritable débat sur la **peine de mort** pourra avoir lieu.

Toutefois, la décision de procéder à une exécution ne peut être remise entre les mains de l'opinion publique. Les gouvernements doivent montrer la voie.